

CAROL'

HIVER

FÉVRIER 2024 – <https://www.carolles.fr>



LE PLAN VÉLO SE POURSUIT

Les aménagements prévus devraient être opérationnels à la fin du printemps.

p. 7



VERS LA MISE EN PLACE D'UNE ZAP

Visant à sécuriser le foncier, une Zone agricole protégée est à l'étude.

p. 9





SOMMAIRE

CAROL' HIVER



Carol'Hiver
est édité par la mairie
2 place de la mairie
50740 Carolles
Tél. : 02 33 61 86 75

Courriel :
mairie.carolles@wanadoo.fr
Site : <https://www.carolles.fr>

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Miloud Mansour

IMPRESSION : Lecuirot - Gavray
(imprimé sur papier recyclé)

TIRAGE : 1 000 exemplaires

Article L541-10-1 du code
de l'environnement « Ne pas
jeter sur la voie publique »



Retrouvez également l'actualité
de Carolles sur PanneauPocket
<https://app.panneaupocket.com/ville/906529778-carolles-50740>

L'ÉDITO	03
RETOUR EN IMAGES	04
ÉVÈNEMENT	06
• Tempête Ciarán. Enedis sur tous les fronts pour rétablir le réseau électrique	06
AMÉNAGER	07
• Mobilité douce. Le Plan vélo se poursuit	07
• Sport et convivialité. Le city stade arrive !	08
• Canalisations des eaux usées. Les travaux de la route de la Plage ont repris	08
PRÉSERVER	09
• Protection du territoire agricole. Vers la mise en place d'une Zap	09
• Le 14 février. L'Atlas de la biodiversité communale commence !	10
• Biodéchets : comment s'y retrouver ?	11
BIEN ÊTRE ET BIEN VIVRE	12
• Le 28 mars. Rencontre autour de la malentendance	12
VIVRE ENSEMBLE	12
• Carolles au conseil d'administration. La SPL GTM Nautisme est lancée	12
• Association des parents d'élèves. Rencontre avec Clémence Bouderlique, la présidente	13
• Les rendez-vous des associations	14
• 34 ^e Semaine du goût. L'école Marin Marie au fourneau	16
• La recette de Guillaume Paysant. Blanquette de veau d'hiver	17
• Cérémonie du 11 novembre. Honneur à deux jeunes Carollois	18
• Exposition cet été. Carolles pendant la guerre de 1939-1945	19
• Parcours de citoyenneté obligatoire : faites-vous recenser en mairie dès vos 16 ans !	19
L'AGENDA	21
CAROLLES INFOS PRATIQUES	22

Le village est entré dans une transition douce

La cérémonie des vœux du Maire était cette année l'occasion d'un point d'étape sur le travail accompli par l'équipe municipale. Collectif, à son image, ce travail a été organisé autour de la présentation faite en compagnie des adjoints du maire, en présence des habitants, de présidents d'associations et des élus du territoire qui nous ont fait l'amabilité de leur présence et de leur soutien. La communication pâtit souvent du manque de temps dont disposent les élus, qui se consacrent en priorité à l'avancement de leurs tâches quotidiennes et de leurs projets. Mais cette demande avait été légitimement

formulée par les habitants. Les adjoints ont donc rapidement parcouru les nombreux projets d'ores et déjà validés et dont vous avez pu lire souvent

un bref compte-rendu dans cette publication.

Ce fut également l'occasion de revenir sur la situation trouvée en 2020, sur les circonstances exceptionnelles et difficiles qui l'ont accompagnée.

Les élus n'ont pas éludé les problématiques les plus concrètes, comme les trous dans la chaussée, dette grise qui s'accumule depuis 10 ans et qui trouvera une réponse dans un plan pluriannuel de réfection, déjà initié.

Si beaucoup a été fait, tant reste à faire. On a pu dévoiler quelques pistes à venir : les travaux de rénovation de l'ancienne maison de la presse en font partie. Au-delà de la simple information, certes essentielle en cette période de fausses nouvelles, il était important de faire un point d'étape sur les différentes orientations choisies en 2019 : mobilités, soin, solidarité,

gestion de l'eau et protection de notre environnement immédiat. Le cap choisi entre singulièrement en résonance avec les échos terribles de ce monde. À notre échelle, le village, avec ses forces et ses moyens, est entré sereinement dans une transition douce qui le prépare à l'avenir.

L'année 2024 s'annonce belle et brillante de tous ses événements. Parmi eux, les nombreux festivals carollais toujours plus attractifs, bien sûr.

La commune inaugure, en plus, son Atlas de la biodiversité communale (ABC), dont l'agenda d'animations court sur toute l'année !

Enfin, les cérémonies du 80^e anniversaire du débarquement, capitales pour se souvenir, honorer et comprendre, viendront en son mitan rappeler le prix qu'ont dû payer nos aînés pour que la liberté et l'humanisme percent la nuit, un matin de juin.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de pouvoir profiter pleinement de cette nouvelle et excitante année carollaise.

**Si beaucoup
a été fait, tant
reste à faire.**



de **Miloud Mansour**,
maire de Carolles

Retour en images



RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRE

Éloi Rouzeau a présenté son roman *Au-delà des linceuls*, le 6 octobre, à l'Espace François Simon.

CONCERT

Dans le cadre de *La Guinguette de Serge*, Boulou Ferré et Oleg Ponomarenko se sont produits le 21 octobre à l'Espace François Simon.



SPECTACLE

Lors de la Fête de la Pleine Lune, le 28 octobre, Paule Latorre a conté *Le Secret de Peter Pan*, à l'Espace François Simon.



THÉÂTRE

Le 3 novembre, la Compagnie de l'Estran a présenté *Les Rustres*, d'après Carlo Goldoni, à l'Espace François Simon.



COMMÉMORATION

La cérémonie du 11 novembre à Carolles a permis de rendre un nouvel hommage aux combattants de la Première Guerre mondiale (lire aussi page 18).



Photos : Typhène Jeanne Rose



REPAS DES AÎNÉS

Le 22 novembre, les aînés de la commune ont savouré le menu de Noël concocté par Guillaume Paysant. L'ambiance était des plus chaleureuses à l'Espace François Simon.

CONCERT-CHORALE

Les Voix du Lude ont donné un concert à l'église Saint-Vigor le 26 novembre.



CONCERT

Le 18 novembre, le groupe Swing Uppercut et le saxophoniste Patrick Martin ont animé avec brio l'Espace François Simon.



CONCERT

Accompagnée de trois musiciens, Natacha Fialkovsky a enflammé l'Espace François Simon le 27 janvier.

Christian Ducasse

ÉVÈNEMENT

LA TEMPÊTE CIARÁN N'A PAS ÉPARGNÉ CAROLLES

Enedis sur tous les fronts pour rétablir le réseau électrique

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023, la tempête Ciarán a provoqué de nombreuses coupures d'électricité dans la Manche. Très mobilisées, les équipes d'Enedis ont travaillé sans relâche pour réparer au plus vite les installations.

Dans la Manche, plus de 125 000 clients d'Enedis ont été privés d'électricité. Le réseau a été détruit, emporté ou écrasé par les arbres. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, Enedis « a mobilisé toutes ses ressources disponibles, renforcées par des salariés d'autres régions [...] », souligne Claire Guesnet, interlocutrice privilégiée Enedis pour le Centre et le Sud Manche.

En coordination avec les équipes municipales

Comme beaucoup de communes du département (la plus forte rafale, 167 km/h, a été enregistrée à Granville), Carolles n'a pas été épargnée. De nombreux foyers ont été coupés du réseau électrique. Si plus de 90 % des clients Enedis du département avaient retrouvé l'électricité le 5 novembre, Enedis a poursuivi d'arrache-pied son travail,



Photos : Enedis

effectuant des dépannages ciblés, tant hameau par hameau que maison par maison.

Afin d'effectuer au mieux les dépannages et d'informer les administrés, l'entreprise a travaillé en coordination avec l'équipe municipale et les agents municipaux. La municipalité tient d'ailleurs à remercier Enedis

pour ses nombreuses interventions et sa gestion face à cette situation. Enedis en profite pour souligner l'importance de l'élagage. « De nombreuses pannes auraient en effet pu être évitées et les délais d'intervention raccourcis », précise Claire Guesnet (voir l'encadré ci-contre).

Centre d'appels dépannage d'Enedis

Pour rappel, en cas de coupures d'électricité, contactez le Centre d'appels dépannage d'Enedis au 09 726 750 50 (pour le département de la Manche).

Par ailleurs, après une coupure d'électricité, il est parfois nécessaire de « réarmer le disjoncteur ou le compteur », précise Enedis. La notice, vous permettant de faire cet autodiagnostic sur votre installation électrique individuelle, est disponible en vidéo sous le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?si=UhEAUnW23kangfXZ&v=iokpAS-NaOgk&feature=youtu.be>

La réglementation en matière d'élagage

1. L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si : - la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;

- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (Déclaration de projet de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux) sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

2. L'élagage est à la charge d'Enedis

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

MOBILITÉ DOUCE

Le Plan vélo se poursuit

Un schéma directeur se finalise d'une part. Un des axes structurant pour promouvoir la mobilité douce va être mis en place sur la route de la plage d'autre part. Les aménagements prévus devraient être opérationnels à la fin du printemps.

La municipalité s'est engagée dans un plan vélo dès son élection. De nombreuses discussions ont été menées avec les différents partenaires. Dans le cadre du Plan Avélo 2, avec les communes de Sartilly, Dragey-Ronthon, Champeaux et Genêts, un schéma directeur se finalise. Il permettra à la commune de prétendre à de nouvelles subventions ou plans de financement. De plus, un des axes structurant pour promouvoir la mobilité douce à Carolles va voir le jour avec l'appui du Département sur la route de la Plage.

Une fermeture de la RD911

Après deux ans de tests, de concertation et de réunions, le Département a invité les élus carollais à une réunion le 23 novembre 2023. Il a été décidé, sur la RD911, le renouvellement de la couche de surface intégrant la pénurisation des aménagements cyclables tests sur les communes de Carolles, Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer.

Le Département, après des études auprès des populations locales et après avoir mandaté le Cerema pour évaluer les équipements et obtenir un avis objectif, a conclu à la nécessité de conserver les

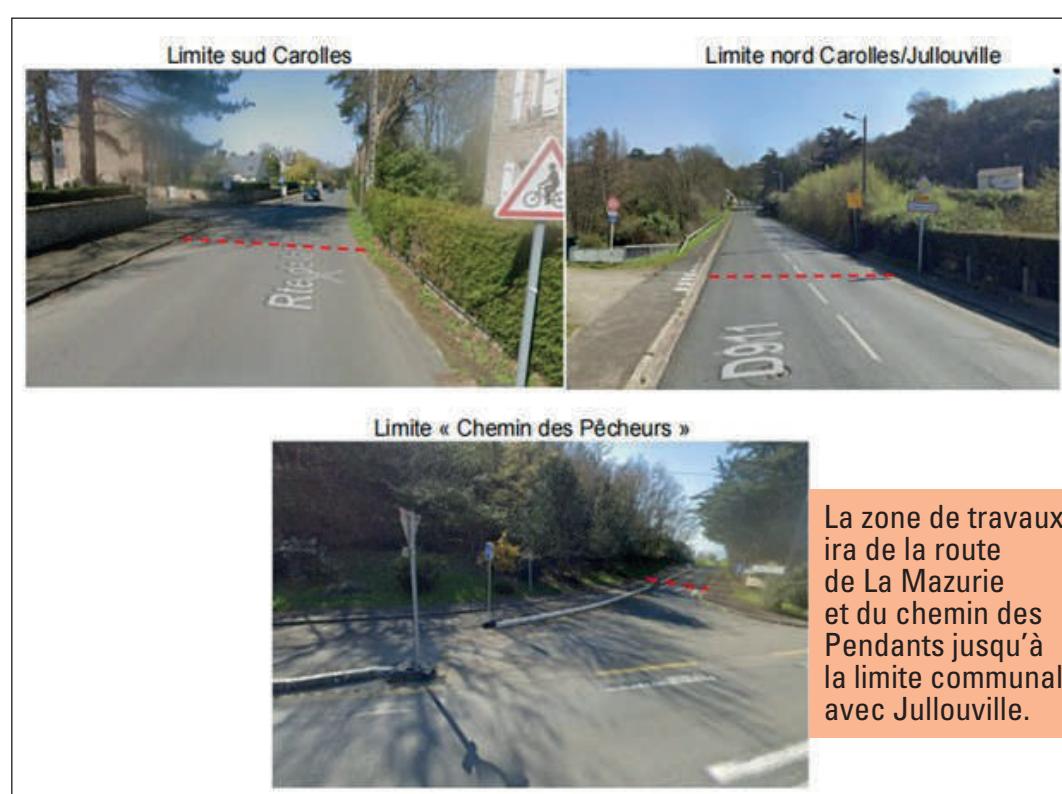
installations proposées. Il a souligné que leur réalisation était très attendue. Il s'est engagé auprès des communes à ce que les travaux soient faits pour la fin du printemps 2024. Leur démarrage est prévu mi-janvier 2024 en commençant par Saint-Pair-sur-Mer. Ils se termineront à Carolles. La fermeture de la RD911 sera nécessaire pour procéder à la couche de roulement. L'agence technique départementale Mer et Bocage va étudier les itinéraires de déviation. En amont du phasage, une

campagne de communication auprès des usagers doit être organisée. A Carolles, les travaux seront importants pour remettre en état la voirie. La zone de travaux est portée à environ 600 m depuis le raccordement au niveau de la route de La Mazurie et du chemin des Pendants jusqu'à la limite communale avec Jullouville. La route rénovée sera plus longue que prévu.

Une piste cyclable unidirectionnelle

Une piste cyclable unidirectionnelle d'une largeur

de 1,80 m entre bordures dans le sens Jullouville vers Carolles verra le jour. En direction de Jullouville, les cyclistes emprunteront la chaussée sur la RD911. La chaussée aura une largeur de 5,80 m. Le séparateur entre la piste cyclable et la chaussée sera d'une largeur de 40 cm et 14 cm de hauteur côté route (zéro côté vélo). Des interruptions sont prévues au niveau des accès ainsi que pour la gestion des eaux pluviales. Ce séparateur sera identique sur tous les aménagements.



SPORT ET CONVIVIALITÉ

Le city stade arrive !

Le city stade prend forme.
Les premiers éléments ont été
installés en décembre.

ors de la campagne électorale, l'équipe municipale avait mis en avant le souhait de réaménager le plateau sportif situé impasse de l'Humelière. Après les notifications de monsieur le préfet, accordant 80 % de subventions sur le montant du projet (subventions de l'Agence nationale du sport de 50 % et 30 % avec la Dotation d'équipement des territoires ruraux), la mairie a accepté le devis présenté en réunion publique pour l'aménagement d'un city stade. Les travaux sur le plateau sportif ont ainsi commencé. Les grillages ont été retirés sur un des quatre courts de tennis. Début décembre, l'entreprise Sport Nature a installé les premiers éléments. Une rampe sera aménagée pour permettre à tous d'y accéder. Le gazon synthétique et la peinture (notamment de la piste d'athlétisme)

seront réalisés aux beaux jours. L'inauguration aura lieu à la fin des travaux. Un règlement sera voté prochainement en conseil municipal pour préciser à chacun les conditions d'accès et le fonctionnement avec les créneaux associatifs. Par ailleurs, l'utilisation du court de tennis à côté du city stade sera désormais possible du mois d'avril au mois d'octobre.

Un nouveau chalet associatif

Les réflexions se poursuivent quant à l'aménagement paysager du site et l'implantation d'un nouveau chalet associatif. Des tables de pique-nique, un verger, un rack à vélos et un parking sécurisé pourront redonner au site davantage de lumière et permettre davantage de convivialité et d'intergénérationnalité pour tous les amateurs de sport et pour les familles !



Le court désormais utilisé par le city stade.



CANALISATIONS DES EAUX USÉES Les travaux de la route de la Plage ont repris

Le SMAAG a entrepris, à partir du mois de novembre 2023, des travaux importants de rénovation des canalisations des eaux usées. Ces derniers devaient être suspendus seulement pendant la période des fêtes. Mais à la suite de la tempête, des inondations ont touché le quartier Saint-Nicolas à Granville et l'équipe du chantier a dû se déplacer en urgence pour remplacer les canalisations détériorées.

Les travaux de la tranche entamée l'an dernier ont donc repris à Carolles début février pour une durée d'au moins un mois avec la mise en place de déviations.

Plus de 700 mètres de long

Une deuxième tranche est prévue à partir du mois d'avril pour renouveler les canalisations de la côte de Carolles. L'objectif est d'intervenir avant le Département qui a programmé, avant l'été, la remise en état du tapis d'enrobé et la finalisation du parcours cyclable du littoral de Saint-Pair-sur-Mer à Carolles. Au total, ces travaux d'assainissement sur plus de 700 m de canalisations sont pris en charge par le SMAAG. Ils représentent un coût global prévisionnel de plus de 600 000 € HT pour les deux tranches, des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie étant attendues à hauteur de 40 %.

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Vers la mise en place d'une Zap

Carolles souhaite allier pérennité de l'agriculture et maintien des paysages ouverts. Avec l'aide de la Chambre d'agriculture de la Manche, une Zone agricole protégée (Zap) est à l'étude.

Dans un contexte social, géographique et économique qui rend les frontières entre monde rural et urbain de plus en plus floues, les espaces agricoles et naturels font l'objet de pressions foncières : conflits d'usages, hausse du prix des terres, rareté des biens, mitage des espaces naturels... La diminution et le morcellement de ces espaces menacent la pérennité des exploitations agricoles et réduisent l'effet des coupures vertes d'urbanisation.

Sécuriser le foncier

À l'aune du changement climatique, de la gestion de l'eau, de la raréfaction des ressources, de la nécessité de préserver des sols vivants et nourriciers, la municipalité s'engage afin de conserver l'activité agricole sur son territoire. Surtout en cette période de combat des agriculteurs. Après une concertation avec les différentes associations, il apparaît pertinent d'élever, avec cette Zap, le niveau de protection des terres agricoles.



La Zap a pour but de renforcer la vocation agricole d'un espace et de le soustraire à la pression foncière.

Géoportail

L'outil Zap permet en effet de renforcer la vocation agricole d'une zone définie, et de la soustraire à la pression foncière. Une fois le classement en Zap obtenu, tout changement d'affection du sol est soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture. Les agriculteurs sont pleinement associés au projet, et leur participation

est essentielle. Un questionnaire visant à recueillir des informations sur les exploitations, leurs perspectives et projets, ainsi que l'avis des agriculteurs, a été envoyé à l'automne aux douze entreprises concernées. Les retours ont permis de mieux connaître l'agriculture et les exploitations de la commune, de recenser les attentes des professionnels, pour proposer les outils d'intervention les plus appropriés. C'est sur cette base, complétée par une approche auprès des propriétaires (une réunion publique est organisée le 20 février 2024, à 18 h à l'Espace François Simon), que sera définie une stratégie pour déterminer les contours de la Zap. Ce n'est qu'après ces étapes que le projet devrait être formalisé, de façon à lancer la procédure administrative pour le classement de la Zap avant la fin d'année. Après enquête publique et délibération du conseil municipal (N°02/05/2023-06), un arrêté préfectoral viendra entériner la création de cette zone, annexée au document d'urbanisme, comme servitude d'utilité publique.

L'évolution de l'activité agricole à Carolles

Le changement a mené de parcelles de petites tailles à des îlots agricoles rentables pour une économie durable, sur un territoire où l'habitat s'est dispersé.





LE 14 FÉVRIER, À 18 H À L'ESPACE FRANÇOIS SIMON

L'Atlas de la biodiversité communale commence !

Le programme de l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) carollais, financé à 80 % par l'Office français de la biodiversité (OFB), permet à la fois d'inventorier les espèces de la commune mais aussi de faire participer les habitants à la collecte de données scientifiques.

Pour lancer son ABC, la municipalité a choisi les éco-logues de l'entreprise Safolia. Celle-ci, en partenariat avec le GONm, Birding Mont-Saint-Michel, Avril, l'OFB, le Conservatoire du littoral, a ciblé avec les élus les zones d'études les plus pertinentes. Mais que ce fut difficile tant la commune est riche de sa biodiversité préservée et de ses multiples écosystèmes connectés.

Tous les amateurs de science et de nature sont invités à venir à la présentation mercredi 14 février, à 18 heures à l'Espace François Simon, à Carolles. Cette rencontre aura pour but d'exposer les zones, les espèces ainsi que les animations qui rythmeront les quatre saisons de cette année. Elles seront gratuites, adaptées selon les publics et annoncées sur les canaux de la mairie (site internet, réseaux sociaux et PanneauPocket).

L'ABC se conclura par les actions souhaitées par les citoyens en faveur de ces espaces à la fois riches, complexes et fragiles.

1. Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est une étendue de marais, de fagne, de tourbière ou d'eaux douce, salée, permanente ou temporaire, une zone exploitée ou non, habituellement inondée ou gorgée d'eau douce. Il y a par exemple dans

la Manche celle du parc naturel régional des Marais du Cotentin qui est très célèbre.

2. À quoi servent ces zones ?

La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Dans les zones humides, il y a un grand nombre d'espèces endémiques. On y rencontre des tritons et bien d'autres amphibiens mais également des invertébrés, oiseaux ou même rongeurs. Elles sont souvent protégées car ces espaces sont assez rares ce qui rend les espèces y vivant assez rares elles aussi.

De nombreuses zones humides ont été drainées pour pouvoir construire à l'endroit où elles se trouvaient, ce qui fait, encore aujourd'hui, disparaître ces espèces endémiques.

3. Où peut-on les trouver à Carolles ?

La zone humide la plus importante de la commune de Carolles se situe le long de la rivière Le Lude. Il y en a également une très importante dans la Manouillère, et on en trouve quelques-unes parsemées dans le Bois de Carolles et le Merchamp.

Article réalisé en collaboration avec Nathan, stagiaire de 3^e en mairie, passionné de nature

Biodéchets : comment s'y retrouver ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nouvelle réglementation relative aux biodéchets et à la gestion des déchets verts est entrée en vigueur. Qu'en est-il pour les particuliers comme pour les collectivités locales ? Granville Terre et Mer apporte des éléments de réponse aux questions les plus fréquentes.

D^epuis le 1^{er} janvier 2024, j'ai l'obligation de trier mes biodéchets ?

Faux ! Contrairement au discours véhiculé par les médias, les usagers n'ont pas l'obligation de trier à la source leurs biodéchets même si cela est fortement conseillé. En effet, ce sont les collectivités locales, en charge de la collecte et de la gestion des déchets, qui ont l'obligation de proposer des solutions aux usagers (habitants, administrations ...) pour qu'ils puissent trier à la source leurs biodéchets.

Granville Terre et Mer répond déjà à cette obligation en :

- distribuant pour les particuliers des composteurs individuels. Pour information, la distribution des composteurs individuels reprendra en mars 2024.



- développant le compostage partagé sur le territoire avec l'objectif d'installer dix nouveaux sites au cours de l'année 2024.

M^a poubelle d'ordures ménagères ne sera pas collectée s'il y a des biodéchets dedans ?

Faux ! Les ordures ménagères seront toujours collectées même si les agents de collecte constatent la présence de biodéchets.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Source : Ministère de l'Écologie.

J^e suis un professionnel ou une administration publique, comment puis-je trier mes biodéchets ?

Granville Terre et Mer mène une réflexion avec le prestataire privé Bin Happy pour développer une collecte en porte-à-porte des biodéchets des professionnels. Actuellement, la communauté de communes recherche un site de stockage des bacs en basse-ville de Granville et un second site pour massifier les biodéchets afin notamment d'optimiser les coûts de transport vers le site de traitement. Ce service de collecte en porte-à-porte devrait être proposé aux professionnels à compter de juin 2024. Toutefois pour les petits producteurs de biodéchets ou les professionnels qui le souhaitent, il est possible d'étudier la faisabilité d'installer un composteur individuel en établissement en contactant le service déchets.

J[']ai désormais l'interdiction de déposer mes déchets verts en déchèteries ?

Faux ! Certaines collectivités comme Rennes Métropole ont fait le choix d'interdire l'apport de



pelouse en déchèterie. Ce n'est pas la politique de Granville Terre et Mer qui autorise toujours l'apport de déchets verts en déchèteries. Toutefois depuis le 1^{er} janvier 2024, les pelouses et les branchages sont collectés séparément à la déchèterie de Granville. Ce qui était déjà le cas pour la déchèterie de Bréhal. Granville Terre et Mer va développer différentes actions cette année pour encourager la gestion de proximité des déchets verts, en sensibilisant les usagers à la pratique du broyage et du mulching.

LE 28 MARS

Rencontre autour de la malentendance

La mairie et l'ADSM vous invitent à un « café de l'audition » le jeudi 28 mars à la salle de l'Amitié.

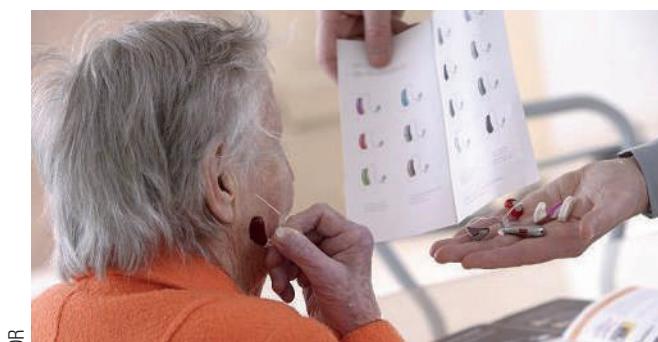
Dans le cadre du « bien-vivre et bien-être », la mairie de Carolles organise avec l'Association des devenus sourds et malentendants (ADSM) un « café de l'audition » le jeudi 28 mars 2024, à partir de 9 h 30, à la salle de l'Amitié.

Cette rencontre a pour but d'apporter de la prévention et des conseils experts sur la malentendance, le fonctionnement de l'oreille, les aides auditives, leur entretien et leur financement. Ou encore sur les risques auditifs et les moyens de compensation possibles.

L'importance d'une bonne santé auditive nous aide à garder des relations sociales.

Grâce au financement de la Conférence des financeurs (organisme départemental qui mène des actions de prévention liées à la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus), des tests auditifs gratuits sont effectués sur inscription. Ils s'avèrent souvent révélateurs de problèmes à traiter, et dont les personnes n'avaient pas toujours pris conscience.

Réserver votre test auditif gratuit (durée environ 20 minutes) auprès de la mairie au 02 33 61 86 75.



DR

MUTUALE LES PROCHAINES PERMANENCES

Elles ont lieu **sur rendez-vous** les :

- **mardi 9 avril 2024**
- **mardi 4 juin 2024**

de 10 h 30 à 12 h 30 à la salle de l'Amitié de Carolles et de 13 h 30 à 16 h à la mairie de Carolles.



CAROLLES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La SPL GTM Nautisme est lancée

Les associations nautiques carollaises œuvrent avec le soutien de la mairie pour développer leurs activités à la plage dès 2024.

Crée au mois d'octobre 2023 par la communauté de communes, la Société publique locale (SPL) Granville Terre et Mer (GTM) Nautisme aura pour mission de porter l'ensemble des projets nautiques sur les principales bases du territoire : Bréhal, Granville (le CRNG de Granville ayant été transféré à la SPL), Jullouville, Bréville-sur-Mer et Carolles.

C'est la raison pour laquelle la commune a souhaité être présente au sein du nouveau conseil d'administration de la SPL, présidé par Catherine Hersent, vice-présidente de GTM et maire de Saint-Jean-des-Champs. Carolles dispose ainsi de deux représentants : Miloud Mansour, élu président du collège spécial par les communes petits porteurs, et Vincent

Railliet, élu par le conseil communautaire de GTM. Le nouveau conseil d'administration s'est déjà réuni à plusieurs reprises pour assurer le lancement effectif de la SPL depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les associations carollaises engagées

Entre héritage et modernité, les associations nautiques carollaises font souffler un vent nouveau sur une des plus belles plages de la côte. Elles sont attentives et force de proposition au sein de cette SPL.

La plage de Carolles étant un spot très réputé, le Yacht-club de Carolles, le K'roll surf club, et le Club kayak Granville Chausey, qui ont tout l'appui de la municipalité, travaillent à la mise en place d'une base de stockage provisoire.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Rencontre avec Clémence Bouderlique, la présidente

Soucieuse d'œuvrer activement pour les parents comme les enfants et de « connecter l'école au village », l'APE de Carolles travaille dans la bonne humeur et l'entraide.

Comment fonctionne votre bureau ?

Notre bureau regroupe Fanny Joalland-Fonteneau et Armelle Lemoigne, respectivement trésorière et vice-trésorière, Justine Garnier, secrétaire, et moi-même, présidente. Nous prenons le temps d'échanger tous les mois de façon plus ou moins formelle sur ce qui nous tient à cœur d'organiser pour animer le réseau de parents d'élèves, mais également créer des souvenirs aux enfants, et connecter l'école au village.

Nous cherchons toujours à travailler dans la bonne humeur en incluant autant que possible nos membres bénévoles. Notre mot d'ordre est que chacune fait avec le temps dont elle dispose. Et si l'équipe est exclusivement féminine, l'APE compte aussi sur les papas puisqu'ils s'occupent des enfants pendant nos réunions et événements !

Proposer des bulots au marché de Noël était une très bonne idée ! Comment s'organise ce moment convivial ?

C'est un temps fort pour l'APE ! La petite tombola sous forme de cadeaux surprises a été un succès grâce à la générosité des commerçants partenaires, à la dextérité des mamans qui ont réalisé les origamis, et à l'âme joueuse des participants qui ont parfois acheté une dizaine de boîtes ! Les enfants ont eux aussi bien participé au concours de dessins avec de belles créations. Et derrière le bar en



Clémence Bouderlique, la présidente de l'APE.

régalant les visiteurs est un vrai bon moment de partage. L'accord bulots-vin chaud a bien fonctionné.

Le calendrier 2024 est affiché à l'école. Pouvez-vous nous en donner un aperçu ?

Nous avons souhaité apporter un maximum de visibilité sur nos événements pour permettre au plus grand nombre de parents de s'organiser pour être présents.

Sont prévus, le carnaval le 18 février, la chasse aux œufs de Pâques le 30 mars, un goûter sur la plage avec un concours de châteaux de sable le 26 mai, et un pique-nique partagé pour fêter la fin d'année scolaire (date à déterminer).

APE : les lauréats du concours de dessins



L'Association des parents d'élèves a organisé un concours de dessins dans le cadre de son marché de Noël. Ont été couronnés : le ciel étoilé et le bonhomme de neige pour les 3-6 ans, le père Noël pour les 6-9 ans.



Les rendez-vous des associations

CERCLE DE L'AMITIÉ DE CAROLLES

Un espace convivial

Chaque semaine, le Cercle de l'Amitié de Carolles propose des activités permettant, entre autres, de rompre l'isolement.

Des jeux de société sont organisés : scrabble, jeux de cartes, Rummikub..., sans oublier les échecs. L'association propose également des excursions dans le cadre de partenariats menés avec des clubs voisins.

Les rencontres ont lieu à la salle de l'Amitié de 14 h à 17 h les lundis et les jeudis. N'hésitez pas à soumettre toutes les nouvelles idées auxquelles vous pensez aux membres du bureau.

Plus d'informations : 06 42 10 75 09.



Groupe ornithologique normand (GONm) Des sorties-découvertes

Les sorties du Groupe ornithologique normand (GONm) sur notre territoire auront lieu les :

- **Mercredi 13 mars 2024.** Rendez-vous à 8 h 30 au parking de la cabane Vauban pour découvrir l'ambiance hivernale qui règne sur les falaises de Carolles et découvrir tous les oiseaux qui les peuplent à cette période de l'année.

Tarif : 5 euros. L'animation est gratuite pour les enfants et les adhérents du GONm.
Durée : de 2 à 3 h.



viennent d'Afrique afin de se reproduire ou ne font que passer sur les falaises.

Tarif : 5 euros. L'animation est gratuite pour les enfants et les adhérents du GONm. Durée : de 2 à 3 h.

Patchwork et textil club

Une expo-vente en avril

Le patchwork et textil club de Carolles ouvre ses portes le week-end des 27 et 28 avril 2024. Dans ce cadre, l'association organise une exposition-vente sur le thème de la biodiversité. Ce rendez-vous aura lieu à la salle de l'Amitié, ouverte pour l'occasion de 10 h à 18 h.



Entrée libre.

APE

Carnaval, chasse aux œufs et course caritative

Voici le programme des actions menées par l'Association des parents d'élèves pour les mois à venir :

- Dimanche 18 février : Carnaval des enfants. L'APE leur proposera de se préparer à partir de 10 h à la salle de l'Amitié pour le défilé qui suivra dans les rues du village. Les petits profiteront du stand maquillage et les parents pourront échanger autour d'un café-croissants.



- Samedi 30 mars : chasse aux œufs de Pâques au camping.



- Vendredi 19 avril : course caritative au camping. Venez encourager les enfants dans leur course pour aider les autres.



Ciné club en Baie

Le programme hivernal

• Vendredi 16 février 2024

La Famille Asada, un film de Ryôta Nakano. Sortie : 2020. Avec Kazunari Ninomiya, Haru Kuroki, Satoshi Tsumabuki.

« Dans la famille Asada, chacun a un rêve secret : le père aurait aimé être pompier, le grand-frère pilote de Formule 1 et la mère se serait bien imaginée en épouse de Yakusa ! Masashi, lui, a réalisé le sien : devenir photographe. Grâce à son travail, il va permettre à chacun de réaliser que le bonheur est à portée de main. »



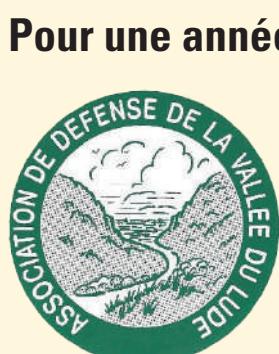
• Vendredi 15 mars 2024

La méprise (The Hireling), un film d'Alan Bridges. Sortie en France : 1973. Avec Sarah Miles et Robert Shaw. Palme d'or au Festival de Cannes 1973 (*ex-æquo* avec *L'Épouvantail*).

« Angleterre, au lendemain de la Première Guerre mondiale. Une jeune veuve, Lady Franklin (Sarah Miles), sortant d'une grave dépression, retrouve goût à l'existence au contact de son chauffeur, Steven Ledbetter (Robert Shaw), ancien sergent-major de l'armée britannique. Au fil des promenades en voiture, une tendre complicité s'établit entre l'aristocrate et son employé, en dépit des différences de classe. Mais le "couple" va bientôt être rattrapé par la triste réalité. »

Les séances ont lieu à 20 h 30 à l'Espace François Simon, à Carolles.

ASSOCIATION DE DÉFENSE DE LA VALLÉE DU LUDE



L'association a été créée le 17 août 1971. Ses huit membres fondateurs s'étaient émus d'une modification apportée au Plan d'urbanisme de Carolles. Celle-ci étendait en effet, de façon importante, le périmètre d'urbanisation en direction de la vallée du Lude et des falaises. Les actions des membres ont été couronnées de succès, même si l'association de défense reste toujours vigilante.

Depuis, les défis sont nombreux, mais elle a obtenu des résultats encourageants en 2023 et entrepris des actions concrètes (embauche de service civique, implication dans le PLU de Granville Terre et Mer, coordination avec d'autres associations de défense de l'environnement...).

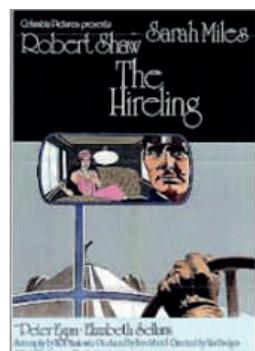
Plus d'informations : 06 42 10 75 09 et contact@vallee-du-lude.com.



CAROL'ANIMATIONS

Festival de la photographie

L'association organise un Festival de la photographie les samedi 30, dimanche 31 mars et lundi 1^{er} avril à l'Espace François Simon de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30. Aucun thème ni aucune technique n'est imposé pour cette 8^e édition consécutive. Les années passées, plus de 20 artistes ont exposé près de 150 œuvres de très grande qualité, réalisées par des photographes auteurs exposant dans plusieurs salons et/ou affiliés à des clubs de photographie.



LES LUDIONS TROIS ARTISTES, TROIS ATELIERS

Les **samedi 9 mars**, de 14 h à 18 h, et **dimanche 10 mars**, de 10 h à 13 h, Les Ludions proposent des ateliers animés par des artistes. Trois activités sont au programme : la gravure et la sérigraphie ; la sculpture sur textile et le handpan. Elles auront lieu chez l'habitant dans trois maisons. Un repas convivial est organisé le samedi soir à l'Espace François Simon.

Tarifs : 90 € l'atelier de 6 heures (le matériel est fourni) et 80 € pour les adhérents. Renseignements : 06 50 81 51 75 ou ludionsforges.2024@gmail.com.

Dévoile ton talent !

LES LUDIONS proposent à Carolles

**3 ARTISTES
3 ATELIERS**

le 9 MARS de 14h à 18h
et le 10 MARS de 10h à 13h
90 € l'atelier de 6 heures
matériel fourni
80 € pour les adhérents

Gravure et sérigraphie avec Jérôme Travers
Exécution d'un dessin réalisée d'un tampon et impression en sérigraphie

Sculpture textile avec Marie Jalicot
Création de figure ou de personnage à l'aide de textiles variés

Handpan avec Tony Legoupil et Julien Coste
Découverte de l'instrument de musique

Repas convivial le samedi soir

Renseignements : par mail à ludionsforges.2024@gmail.com ou par téléphone au 06 50 81 51 75



34^e Semaine du goût

L'école Marin Marie au fourneau

Soucieuse de sensibiliser les enfants à une alimentation variée, de qualité et respectueuse des saisons, l'école a participé à la 34^e Semaine du goût.

Du 16 au 22 octobre dernier, 22 enfants de CP, CE1, CE2 et 17 de maternelle ont été acteurs de la Semaine du goût en suivant divers ateliers.

1 Une journée-découverte a permis aux 6-9 ans d'identifier, plus particulièrement, les fruits, légumes, poissons et fruits de mer de saison. Le thème des saisonnalités a d'ailleurs été le fil conducteur des animations. Une fois initiés, les écoliers ont inventé et écrit un menu d'automne.

Classer les produits alimentaires par saison leur a aussi rappelé l'intérêt nutritionnel et environnemental d'une consommation respectant chaque période de l'année.

2 Et ensuite venue l'heure de la fabrication avec la réalisation d'une salade de fruits haute en couleur et en saveur.

3 Le dernier atelier, dédié au food art, a conduit les enfants à associer l'alimentation et l'art. Fruits et légumes ont été coupés, taillés,

sculptés à l'envi. Tous ont ainsi donné libre cours à leur imagination, mêlant pommes, poires, raisins, oranges, kiwis, carottes, choux rouges, concombres, champignons, lentilles, haricots rouges, persil...

4 Quant aux petits de maternelle, ayant travaillé en classe sur le thème des arbres, ils ont fait deux gâteaux, l'un aux noix, l'autre aux châtaignes, ainsi qu'une pâte à tartiner aux noisettes. Apprenant eux aussi à différencier les fruits de saison et à apprécier leur variété, ils ont réalisé une salade de fruits et de petits hérissons avec des poires et des grains de raisin.

5 Le vendredi, jour du menu anti-gaspi à la cantine, les écoliers ont retrouvé dans leurs assiettes de nombreux produits employés lors de cette Semaine du goût. Au menu, figuraient un potage, une poêlée de légumes, une salade de fruits... À Carolles, les enfants n'aiment pas que les frites !



La recette de GUILLAUME PAYSANT, responsable de la restauration scolaire

Blanquette de veau d'hiver

POUR 4 PERSONNES. TEMPS DE PRÉPARATION : 20 MINUTES. TEMPS DE CUISSON : 2 HEURES.

Ingrédients : 800 gr de veau (tendon ou épaule), 400 gr de carottes, 200 gr de châtaignes, 400 gr de butternut (courge), 2 échalotes, 25 cl de vin blanc, 50 cl de crème fraîche, 50 gr de beurre, 50 gr de farine, un bouquet de persil.

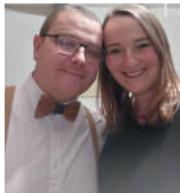
1. Mettre la viande dans une casserole d'eau froide salée sur feu doux. Après ébullition, égoutter pour enlever les impuretés. Éplucher tous les légumes, garder les feuilles de persil et préparer un bouquet avec les tiges. Pour les châtaignes, les préparer soi-même ou les acheter en bocal déjà prêtes.
2. Dans une casserole, réaliser un roux (beurre fondu puis farine) et laisser cuire jusqu'à coloration. Verser le vin blanc en remuant et faire bouillir, puis ajouter le veau, les carottes en gros morceaux, les tiges de persil, 2 verres d'eau. Saler et poivrer.
3. Laisser mijoter à feu doux pendant 2 heures environ en ajoutant un peu d'eau si nécessaire.
4. Dans une poêle, faire revenir les échalotes émincées avec une noisette de beurre puis ajouter les châtaignes et le butternut en cubes pour quelques minutes. Hacher le persil.
5. Après 1 h 30 de cuisson, ajouter le mélange châtaignes, échalotes et butternut avec le veau puis la crème fraîche.
6. Vérifier l'assaisonnement. Server le tout dans un plat avec le persil haché. Bon appétit !

Valeurs nutritionnelles pour 100 gr de blanquette : 97,2 kcal.

Un ancien boucher devenu éleveur en bio

- « J'ai choisi la viande de veau de la ferme La Mare au Pois, à Millières, qui élève ses vaches et veaux en bio. Outre l'importance du bien-être animal, l'alimentation y est 100 % française. Christian Guérin, ancien boucher devenu éleveur, **travaille ses produits selon une méthode d'antan qui rend la viande particulièrement tendre et savoureuse.** »

Contacts : 02 33 47 26 89. Vente directe à la ferme, première ou deuxième semaine de chaque mois. Détail, colis et demi-gros.



AUBERGE DE CAROLLES

L'arrivée d'une formule économique le midi

Valentine Luce et Aurélien Hamelin ont élargi leur offre de restauration. « L'Auberge compte désormais une nouvelle formule servie uniquement le midi. Économique, elle a été fixée à 14 € par personne », indiquent les restaurateurs qui la proposent du mercredi au samedi, à l'exception des mois de juillet et août.

L'Auberge de Carolles, 1 parvis Saint-Vigor, est ouverte toute l'année du mardi soir au dimanche midi hors congés annuels. Les réservations se font par téléphone au 02 33 69 16 05 ou par email à l'adresse suivante : aubergedecarolles@gmail.com.

AUBERGE DE CAROLLES

Nouvelle formule

à 14 €

(le midi uniquement,
du mercredi au samedi,
sauf en juillet et août) :

- une entrée
- un plat
- un dessert
- un café.

Un verre de vin
ou de cidre est offert.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Honneur à deux jeunes Carollais

Lors de la célébration du 11 novembre à Carolles, Dimitri et Mathis Roptin ont reçu, au nom du ministre des Armées, l'insigne de porte-drapeau.

Le samedi 11 novembre 2023, à 11 h pour rappeler l'heure à laquelle le clairon sonna la fin des combats en 1918, le cortège commença son déplacement de la mairie vers le monument aux morts. En tête, des enfants portaient les gerbes de la municipalité et de l'association des Anciens combattants et mobilisés de Carolles. Ils étaient suivis du conseil municipal, des anciens combattants, des drapeaux et des Carollais présents pour se souvenir des hommes tombés pour la France.

Un engagement familial

La cérémonie, présidée par monsieur le maire, Miloud Mansour, commença par l'émouvant appel des vingt-trois noms gravés sur la pierre mais aussi des noms des trois soldats morts en Irak cette année. Il fut suivi par la saisissante sonnerie « aux morts » et la minute de silence.

Après la lecture du message du ministre des Armées, deux jeunes Carollais ont été mis à l'honneur. En ef-

fet, Dimitri et Mathis Roptin, épaulés par Jean-Claude Vasseur, porte-drapeau, ont respectivement reçu au nom du ministre des Armées l'insigne de porte-drapeau. Ces insignes leur ont été remis par le président de l'association des Anciens combattants, Pascal Ducret, et par Jacques Potier, ancien combattant d'Afrique du Nord et président d'honneur de l'association. Ils tenaient à honorer nos jeunes dans leur village.

La commémoration s'est achevée à la salle de l'Amitié par un moment de convivialité offert par la municipalité. Dimitri et Mathis aident à l'organisation des cérémonies patriotiques depuis plusieurs années comme leur maman, qui a souvent procédé à la quête pour les bleus de France. Ils avaient déjà été honorés par le préfet de la Manche le 7 juillet dernier à la préfecture à Saint-Lô, lors d'une cérémonie qui avait rassemblé tous les jeunes porte-drapeaux de moins de vingt-six ans. De même, ils avaient reçu une invitation à se rendre au pa-



Mathis et Dimitri Roptin entourés de Pascal Ducret, Jean-Claude Vasseur, et Jacques Potier, le 11 novembre à Carolles.

lais de l'Élysée à Paris ce même 11 novembre.

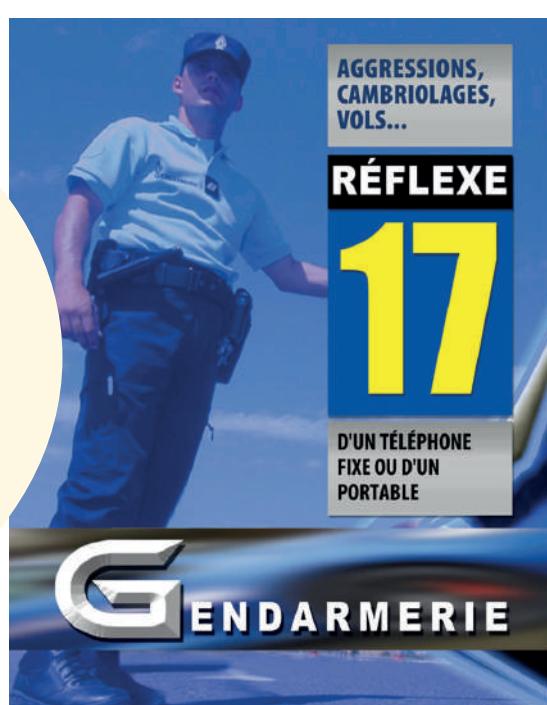
Si des jeunes et moins jeunes souhaitent se porter volontaires pour porter les trois drapeaux de la commune, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître !

Colonel Pascal Ducret

**AGGRESSIONS,
CMBRIOLAGES, VOLs...**

Réunion d'information et de prévention

La Gendarmerie nationale organise,
au profit des seniors, une réunion
publique d'information et de prévention
le jeudi 22 février 2024, à 14 h 30,
à la salle de l'Amitié
de Carolles.



CET ÉTÉ À L'ESPACE FRANÇOIS SIMON

Carolles pendant la guerre de 1939-1945

Le groupe de recherches historiques prépare une exposition dédiée à la Seconde Guerre mondiale.

Pour préparer ce travail, le groupe de bénévoles amateurs d'histoire s'est rendu aux archives départementales de la Manche, aux archives communales et à la Division archives des victimes des conflits contemporains. Il a récolté des témoignages de Carollois ayant vécu l'Occupation et la Libération. Chacun a ensuite travaillé sur un ou plusieurs thèmes : les réquisitions des terres et des villes par les Allemands et Américains ; les cabines de plage durant l'Occupation ; les défenses allemandes à Carolles ; la résistance à Carolles ; la vie politique pendant l'Occupation et à la Libération ; les prisonniers de guerre allemands et le déminage des zones littorales... Ces recherches

donneront lieu à une exposition présentée entre le 28 juillet et 1^{er} août 2024, à l'Espace François Simon.

Diverses animations

Par ailleurs, une autre exposition sera affichée : « Chronique illustrée de la Manche en guerre, 1939-1945 ». Celle-ci sera empruntée aux archives départementales. Une conférence sera donnée sur l'opération Cobra par Pascal Ducret, président des Anciens combattants et gradé de l'Armée de terre. Un temps fort sera organisé le 31 juillet à 18 h, date et heure de la libération de Carolles. Et des reportages et/ou films seront peut être diffusés. Le programme est en cours d'élaboration.

Archives municipales

Facture de dix prisonniers de guerre allemands en octobre 1945 dans un commerce local.

Parcours de citoyenneté obligatoire : faites-vous recenser en mairie dès vos 16 ans !



Vous venez d'avoir 16 ans ceci vous concerne

La loi du 28.10.1997 institue pour tous les jeunes français garçons et filles un parcours de citoyenneté obligatoire qui les accompagne dans la découverte de leurs droits et devoirs

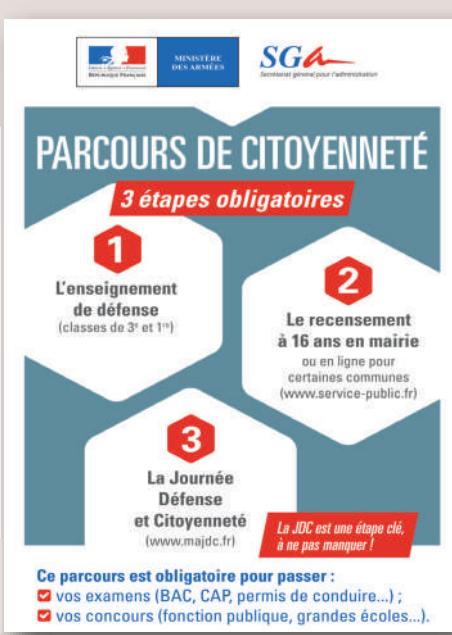


Tous les jeunes Français, garçons et filles, ont obligation de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Seul le recensement permet la convocation à la JDC

Dès vos 16 ans rendez vous auprès de votre mairie munie :

- une pièce d'identité
- du livret de famille



Pour tout renseignement

Contactez le Centre du service national et de la jeunesse à Caen au **09 70 84 51 51** (du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30) ou sur csnj-caen.contact.fct@intradef.gouv.fr.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Carolles décoré par le groupe Fleurissement

Pour la deuxième année, l'équipe de bénévoles a agrémenté les rues et les commerces du village pour les fêtes de fin d'année.

Loin d'être à court d'idées, le groupe Fleurissement a décoré de nombreux pots rouges de branchages de pin et feuillages blanchis et dorés, et accroché des guirlandes de boules rouge et or aux grilles des maisons le long de la rue de la Division Leclerc. Cette animation a été complétée par des dessins de décors de Noël sur les vitrines de chez Jane et de Proxi.

Créé il y a trois ans à l'initiative de Martine Soucail, ce groupe s'est développé pour atteindre une vingtaine de bénévoles qui se retrouvent chaque lundi pour entretenir les massifs du bourg et de la plage, en menant un travail avec l'équipe des services techniques de la commune. Le but est de privilégier les espèces locales et vivaces, pouvant résister aux évolutions climatiques, certaines de ces plantes étant issues de boutures réalisées par les bénévoles.



Sur le banc d'Avignon

« L'univers drôle et poétique de trois danseuses improbables »

Spectacle reporté

À la suite d'une chute d'une de ses danseuses, la compagnie En quarantaine doit reporter la représentation du 17 février prévue à l'Espace François Simon. *Le banc d'Avignon* ne se posera donc pas à Carolles ce jour-là mais à une date ultérieure.

Grand Bleu Canap' en concert à Carolles le 24 février 2024

Derrière Grand Bleu Canap', il y a Erwan, Vincent et Giulia. Au gré du piano, du violoncelle et du cajón, ils voguent entre deux rivages : celui de la pop et celui de la chanson française à textes. Ils écrivent, composent et interprètent leurs chansons, sensibles et pleines d'humour, à trois voix et parfois en solo. Beaucoup de talent et d'originalité, à ne pas manquer !

Le samedi 24 février 2024, à 20 h 30, à l'Espace François Simon. Entrée : 10 euros.



L'AGENDA

FÉVRIER

- MERCREDI 14 : PRÉSENTATION DE L'ABC (ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE)**
18 h, Espace François Simon
(informations en page 10)
- VENDREDI 16 : CINÉ-CLUB EN BAIE**
La famille Asada, de Ryôta Nakano,
20 h 30, Espace François Simon
- DIMANCHE 18 : CARNAVAL DES ENFANTS**
Association des parents d'élèves,
à partir de 10 h, salle de l'Amitié
(informations en page 14)
- MARDI 20 : RÉUNION PUBLIQUE POUR LA ZAP (ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE)**
18 h, Espace François Simon
(informations en page 9)
- JEUDI 22 : RÉUNION D'INFORMATION SUR LES AGRESSIONS, VOLIS, CAMBRIOLAGES**
Gendarmerie nationale,
14 h 30, salle de l'Amitié
(informations en page 18)
- SAMEDI 24 : CONCERT DE GRAND BLEU CANAP'**
Chanson française,
20 h 30, Espace François Simon
(informations en page 20)

MARS

- SAMEDI 2 : CINÉMA JEUNE & GRAND PUBLIC**
15 h et 18 h 30, Espace François Simon
- SAMEDI 9 - DIMANCHE 10 : 3 ARTISTES, 3 ATELIERS**
Association Les Ludions,

- 14 h - 18 h le samedi,
10 h - 13 h le dimanche.
Chez l'habitant, dans trois maisons.
Un repas convivial a lieu le samedi
soir à l'Espace François Simon
(informations en page 15)
- MERCREDI 13 : SORTIE DU GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND (GONM)**
Rendez-vous à 8 h 30, au parking
de la cabane Vauban
(informations en page 14)
 - VENDREDI 15 : CINÉ-CLUB EN BAIE**
La méprise, d'Alan Briges,
20 h 30, Espace François Simon
 - DIMANCHE 17 : CHANT ET POÉSIE**
Carol'Animations, avec Quidam,
15 h 30, Espace François Simon
 - SAMEDI 23 : CINÉMA GRAND PUBLIC**
18 h 30, Espace François Simon
 - JEUDI 28 : RENCONTRE AUTOUR LA MALENDENTANCE**
9 h 30, salle de l'Amitié
 - SAMEDI 30 - DIMANCHE 31 : FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE**
Carol'Animations,
10 h - 12 h 30 ; 15 h - 18 h 30,
Espace François Simon
(informations en page 15)
 - SAMEDI 30 : CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES**
Association des parents d'élèves,
10 h, grille de l'école côté camping

AVRIL

- LUNDI 1^{ER} : FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE (SUITE)**
Carol'Animations,

- 10 h - 12 h 30 et 15 h - 18 h 30,
Espace François Simon
- MERCREDI 10 : SORTIE DU GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORMAND (GONM)**
rendez-vous à 14 h 30,
au parking du Lude
(informations en page 14)
 - SAMEDI 13 : CINÉMA GRAND PUBLIC**
20 h 30, Espace François Simon
 - VENDREDI 19 : COURSE CARITATIVE DES ENFANTS DE L'APE AU CAMPING**
Association des parents d'élèves
 - VENDREDI 19 : CINÉ-CLUB EN BAIE**
20 h 30, Espace François Simon
 - SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 : EXPOSITION-VENTE**
Association Patchwork et textile club
10 h - 18 h, salle de l'Amitié

MAI

- SAMEDI 4 : CINÉMA JEUNE & GRAND PUBLIC**
17 h et 20 h 30,
Espace François Simon
- DU MERCREDI 8 AU DIMANCHE 12 : FESTIVAL DES LUDIONS**
Espace François Simon et autres lieux
- VENDREDI 17 : CINÉ-CLUB EN BAIE**
20 h 30, Espace François Simon
- SAMEDI 25 : CINÉMA GRAND PUBLIC**
20 h 30, Espace François Simon
- DIMANCHE 26 : GOÛTER ET CONCOURS DE CHÂTEAUX DE SABLE SUR LA PLAGE**
Association des parents d'élèves

CAROLLES INFOS PRATIQUES

MAIRIE

2, place de la Mairie
50740 Carolles
Tél. : 02 33 61 86 75
mairie.carolles@wanadoo.fr
www.carolles.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	14 h - 17 h
Mardi	Fermée*	Fermée
Mercredi	9 h - 12 h	Fermée
Jeudi	9 h - 12 h	Fermée
Vendredi	9 h - 12 h	Fermée*

* Fermée, sauf pour l'accueil des dossiers d'urbanisme sur rendez-vous.

LA POSTE AGENCE COMMUNALE

6, rue des Jaunets
50740 Carolles



HORAIRES D'OUVERTURE

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9 h - 12 h	Fermée
Mercredi	9 h - 12 h	Fermée
Jeudi	9 h - 12 h	Fermée
Vendredi	9 h - 12 h	Fermée
Samedi	9 h - 12 h	Fermée

CAMPING MUNICIPAL



La Guérinière (★★)

(Ouvert de début avril à fin octobre)

6, rue des Jaunets
50740 Carolles
Tél. : 02 33 61 93 75
camping-carolles@orange.fr

NUMÉROS UTILES

- POLICE SECOURS : 17
- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- CENTRE ANTIPOISON (RENNES) : 02 99 59 22 22
- GENDARMERIE NATIONALE (SARTILLY) : 02 33 89 67 40
- COMMISSARIAT DE POLICE (GRANVILLE) : 02 33 91 27 50
- HÔPITAL (GRANVILLE - AVRANCHES) : 02 33 89 40 00
- HÔPITAL URGENCES (GRANVILLE - AVRANCHES) : 02 33 89 40 27
- INFIRMIERS (CAROLLES) : 02 33 90 69 24
06 84 62 66 89
- PÉDICURE - PODOLOGUE (CAROLLES) : 02 33 50 16 48
- ORTHOPHONISTE (CAROLLES) : 02 33 68 13 27
- BASE DE L'HÉLICOPTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE (DONVILLE) : 02 33 50 07 72
- GRDF SÉCURITÉ DÉPANNAGE : 0 800 47 33 33
- ENEDIS SÉCURITÉ DÉPANNAGE : 0 972 67 50 50
- CEGA (EAU POTABLE) : 02 33 91 62 51

CAROLLES INFOS PRATIQUES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

⌚ **La collecte des ordures ménagères** a lieu le **lundi matin** (sortir sa poubelle la veille au soir). **RAPPEL** : seuls les sacs transparents sont ramassés. Des conteneurs de déchets ménagers et de tri sélectif sont à disposition au parking de La Poste, chemin des Pendants, parking de la mairie, et parking du Roncier.

⌚ **Le dépôt des encombrants** s'effectue à la **déchetterie de Montviron** (*La Gare, 50530 Montviron. Tél. : 02 33 48 43 85.*)

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE MONTVIRON

Jours	Du 15 avril au 14 octobre		Du 15 octobre au 14 avril	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 30-12 h	13 h 30-18 h	9 h-12 h	13 h 30-17 h
Mardi	Fermée		Fermée	
Mercredi	8 h 30-12 h	13 h 30-18 h	9 h-12 h	13 h 30-17 h
Jeudi	Fermée		Fermée	
Vendredi	8 h 30-12 h	13 h 30-18 h	9 h-12 h	13 h 30-17 h
Samedi	8 h 30-12 h	13 h 30-18 h	9 h-12 h	13 h 30-17 h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

LE « PLACIN »

Le « placin » est un espace privé composé de propriétés grevées d'un droit de passage. Seuls les propriétaires peuvent donc stationner sur leur parcelle. La circulation dans cet espace sans respect des sens interdits est passible d'une amende. Le respect civique du droit à l'utilisation de la propriété privée, sur tout le territoire de la commune, permet ainsi le bien-vivre ensemble.

ANIMAUX

Arrêté municipal du 4 juillet 2017.

Les chiens : sous peine d'amende, ils doivent être tenus en laisse sur tout le territoire de la commune. Toutefois, du 1^{er} juillet au 31 août, même tenus en laisse, ils sont, comme les autres animaux, interdits sur la plage. Leurs déjections doivent être ramassées par les propriétaires ou gardiens. Quant aux chiens errants sur la voie publique, ils pourront être conduits, sans délai, à la fourrière.

Arrêté municipal du 22 mai 2023.

Les chevaux : toute l'année, les chevaux sont interdits d'accès à la plage de Carolles, quelque soit le lieu d'accès. La circulation et l'entraînement des chevaux attelés ou non, arrivant sur la plage de Carolles par Jullouville, sont autorisés de 5 h à 8 h du matin, du 1^{er} juillet au 31 août.

ACTIVITÉS BRUYANTES (BRICOLAGE-JARDINAGE)

Arrêté préfectoral du 27 mars 1997.

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
 - les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Arrêté préfectoral du 8 février 2005.

- Le brûlage des souches, des produits de taille de végétaux persistants (végétaux au feuillage persistant - opposé au feuillage caduc - comme les buis, cèdres, chênesverts, houx, lauriers, lierres, pins, thuyas...), de tonte et de fauche, est interdit en tout temps.
- Le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues), dont le diamètre est inférieur à 7 cm, est autorisé en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre, à une distance d'au moins 200 m des habitations et 100 m des routes.

ENTRETIEN DES HAIES ET ORDURES

- Tout riverain doit tailler ses haies et arbres débordant sur les trottoirs et la voie publique (c'est une question de civisme et de sécurité). La hauteur maximale des haies est de 1,50 m en centre-bourg et 1,80 m dans les autres quartiers. L'entretien des pieds de mur et de clôture est à la charge des propriétaires. Le dépôt d'encombrants est interdit sur l'espace public.

